

**Guide méthodologique**

**Documents prudentiels européens quantitatifs à communiquer annuellement et trimestriellement par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire**

Ce guide méthodologique traite des états quantitatifs présentés dans l’instruction 2020-I-05.

**PF.08.01**

**Positions ouvertes sur produits dérivés**

**(Remise annuelle et trimestrielle)**

**Cet état est à remettre uniquement sur la base du volontariat.**

Cette section concerne les déclarations trimestrielles et annuelles.

Les catégories de dérivés visées dans ce modèle sont celles définies à l'annexe IV « Catégories d'actifs » du présent règlement, et les références aux codes CIC renvoient à l'annexe V « Tableau des codes CIC » du présent règlement. Ce modèle contient une liste, élément par élément, des dérivés qui sont détenus directement par l'entreprise (c'est à-dire non « par transparence ») et qui relèvent des catégories d'actifs A à F.

Les produits dérivés sont considérés comme des actifs si leur valorisation solvabilité 2 est positive ou nulle. Ils sont considérés comme des passifs si leur valorisation solvabilité 2 est négative. Il faut prendre en compte ici à la fois les produits dérivés considérés comme des actifs et des passifs.

Les informations déclarées doivent couvrir tous les contrats dérivés existant durant la période de référence, qui n'ont pas été clôturés avant la date de référence de la déclaration.

En cas d'échanges fréquents sur un même dérivé ayant pour résultat de multiples positions ouvertes, le dérivé peut faire l'objet d'une déclaration sur une base agrégée ou nette, pour autant que toutes les caractéristiques pertinentes soient communes et que l'instruction spécifique pour chaque élément à déclarer soit respectée.

Les éléments déclarés doivent avoir une valeur positive, sauf indication contraire dans les instructions.

Un dérivé est instrument financier ou un autre contrat présentant l'ensemble des trois caractéristiques suivantes:

a) Sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »);

b) Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché;

c) Il est réglé à une date future.

Ce modèle se compose de deux tableaux: « Informations sur les positions détenues » et « Informations sur les dérivés ».

Dans le tableau « Informations sur les positions détenues », chaque dérivé doit être déclaré séparément, et il convient d'utiliser autant de lignes que nécessaire pour indiquer correctement toutes les variables non monétaires requises dans ce tableau. Si deux valeurs peuvent être attribuées à une variable pour un même dérivé, celui-ci doit être déclaré sur plus d'une ligne.

En particulier, pour les dérivés comportant plus d'une paire de devises, il convient de distinguer les paires et de les déclarer sur des lignes différentes.

Dans le tableau « Informations sur les dérivés », il convient de déclarer chaque dérivé séparément, à raison d'une ligne par dérivé, en complétant toutes les variables requises dans ce tableau.

**PF.08.01.24.01**

**Informations sur les positions détenues**

1. **Colonnes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Colonne** | **Définition et formule** |
| **Informations sur les positions détenues (PF.08.01.24.01)** | | |
| Code d’identification de la ligne | C0001 | Numérotation, lettres si besoin (code alpha numérique). Cette case est obligatoire. |
| Code d’identification du dérivé | C0010 | Le code d’identification du dérivé peut être :  - Un code ISIN (catégorie ISO 6166)  Si ce dernier n’est pas disponible :   * Autres types de codes reconnus (e.g.: CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) cf liste ci-dessous * Si les types de codes reconnus ne sont pas applicables, un code unique est attribué aux dérivés. Cette référence doit être conservée pour les remises suivantes.   Quand le même code de dérivé doit être utilisé pour des dérivés émis dans deux (voir plus) devises différentes, le dérivé doit être identifié par devise. Le code d’identification du dérivé + le code alphabétique de la devise (ISO 4217).  Exemple : “code+EUR” |
| Type du code d’identification du dérivé | C0020 | Les principaux types de codes sont :  1 - ISO 6166 = ISIN code  2 - CUSIP (The Committee on Uniform Securities Identification Procedures) (Canada)  3 - SEDOL (Stock Exchange Daily Official List) (Code du London Stock Exchange)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer) (Code allemand)  5 - Bloomberg Ticker (Code de Bloomberg)  6 - BBGID (The Bloomberg Global ID)  7 - Reuters RIC (Reuters instrument code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autres codes fournis par les membres de l’ »Association of National Numbering Agencies »  99 – Code attribué  Quand le même code du dérivé doit être utilisé pour des dérivés émis dans deux (voir plus) devises différentes, le dérivé doit être identifié par devise. Le code d’identification du dérivé + le code alphabétique de la devise (ISO 4217). Ceci comme dans l’exemple suivant ‘code+EUR’.  Dans ce cas, le type de code d’identification du dérivé est l’option 99 (Code attribué) avec option du code du dérivé, comme dans l’exemple suivant avec un dérivé identifié selon son code ISIN Ex : ISIN code+currency: “99/1”. |
| Numéro d’enregistrement du PEPP | C0015 | Numéro d’enregistrement du PEPP attribué par l’AEAPP. |
| PEPP de base/  Autres options d’investissement | C0016 | Type d’option d’investissement dans le cadre du PEPP. Ce champ repose sur une distinction entre le PEPP de base et les autres options d’investissement. L’option 3 intitulée « Actifs communs du PEPP» est à retenir si toutes les options d’investissement du PEPP partagent le même pool d’actifs.  Choisir l’une des options suivantes:  1 - PEPP de base  2 - Autres options d’investissement  3 - Actifs communs du PEPP |
| Produit dérivé lié à un type de portefeuille spécifique | C0030 | Choisir l’une des valeurs suivantes :  1 – Comptabilité d’affectation relative à des contrats à prestations définies (cf. en France par exemple les indemnités de fin de carrière et les anciens contrats article 39)  2 – Comptabilité d’affectation relative à des Contrats à cotisations définies (hors indemnités de fin de carrière, hors anciens contrats article 39)  3 – Comptabilité d’affectation relative à un autre type de contrat de retraite ne relevant ni de la catégorie 1 ni de la catégorie 2  4 - Comptabilité d’affectation non relative aux caractéristiques des engagements de retraite (Par exemple Eurocroissance si applicable) |
| Instrument sous-jacent au dérivé | C0090 | Code d'identification de l'instrument (actif ou passif) sous-jacent au contrat dérivé. Cet élément n'est à déclarer que pour les dérivés ayant un ou plusieurs instruments sous-jacents dans le portefeuille de l'entreprise. Un indice est considéré comme un instrument unique et doit être déclaré.  Indiquer le code d'identification de l'instrument sous-jacent au dérivé, selon l'ordre de priorité suivant:  — code ISIN ISO 6166, lorsqu'il est disponible;  — autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  — code attribué par l'entreprise à l'instrument sous-jacent lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, et qui doit rester unique et constant dans le temps pour cet instrument;  — « actifs/passifs multiples », s'il y a plusieurs actifs ou passifs sous-jacents.  Si l'instrument sous-jacent est un indice, indiquer le code de l'indice. |
| Utilisation du dérivé | C0110 | Décrire ce pour quoi le dérivé est utilisé (micro- ou macro-couverture, gestion efficace de portefeuille).  On parle de micro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un instrument financier unique (actif ou passif), une transaction prévue ou un autre engagement.  On parle de macro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un ensemble d'instruments financiers (actifs ou passifs), de transactions prévues ou d'autres engagements.  On entend généralement par « gestion efficace de portefeuille » des opérations par lesquelles le gestionnaire s'efforce d'améliorer les revenus générés par un portefeuille en échangeant un schéma de (faibles) flux de trésorerie par un autre à plus haute valeur, en utilisant à cet effet un dérivé ou un ensemble de dérivés, ce qui lui permet de ne pas modifier la composition du portefeuille d'actifs, d'investir un montant moins important et de supporter moins de coûts de transaction.  Choisir impérativement l'une des options suivantes:  1 - Micro-couverture  2 - Macro-couverture  3 - Appariement des flux de trésorerie, respectivement générés par les actifs et les passifs, utilisé dans le contexte de portefeuilles sous ajustement égalisateur  4 - Gestion efficace de portefeuille, autre qu'«Appariement des flux de trésorerie, respectivement générés par les actifs et les passifs, utilisé dans le contexte de portefeuilles sous ajustement égalisateur» |
| Delta | C0120 | Applicable uniquement aux catégories CIC B et C (options d'achat et de vente), avec référence à la date de déclaration.  Mesure le taux de variation de la valeur de l'option par rapport à la variation du prix de l'actif sous-jacent.  À déclarer en valeur décimale. |
| Montant notionnel du dérivé | C0130 | Le montant couvert ou exposé au dérivé.  Pour les contrats à terme standardisés (futures) et les options, correspond à la taille du contrat multiplié par la valeur de déclenchement et par le nombre de contrats déclarés sur cette ligne. Pour les contrats d'échange (swaps) et les contrats à terme de gré à gré (forwards), correspond au montant contractuel des contrats déclarés sur cette ligne. Lorsque la valeur de déclenchement correspond à une fourchette, utiliser la valeur moyenne de la fourchette.  Le montant notionnel est le montant qui est couvert/investi (lorsqu'il ne s'agit pas de couvrir des risques). Si plusieurs échanges ont lieu, doit correspondre au montant net à la date de déclaration. |
| Positions acheteur/ vendeur | C0140 | Ne concerne que les contrats à terme standardisés, les options, les dérivés de crédit et les contrats d’échange (swap).  Indiquer si le contrat dérivé a été acheté ou vendu.  Pour les contrats d'échange, la position acheteur ou vendeur est définie par rapport au titre ou au montant notionnel et aux flux d'échange.  Le vendeur d'un swap possède le titre ou le montant notionnel au début du contrat et s'engage à livrer ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s'il y a lieu, toute autre sortie de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  L'acheteur d'un swap possèdera le titre ou le montant notionnel à l'échéance du contrat, mais recevra ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s'il y a lieu, toute autre entrée de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  Choisir impérativement l'une des options suivantes, excepté pour les swaps de taux d'intérêt:  1 - Position acheteur  2 - Position vendeur  Pour les swaps de taux d'intérêt, choisir impérativement l'une des options suivantes:  3 - FX–FL: Fixe contre variable  4 - FX–FX: Fixe contre fixe  5 - FL–FX: Variable contre fixe  6 - FL–FL: Variable contre variable |
| Prime versée à ce jour | C0150 | Le paiement effectué pour des options et les montants de prime initiale et périodique payés pour des contrats d'échange depuis le moment où l'entreprise a conclu le contrat dérivé (en cas d'achat). |
| Prime reçue à ce jour | C0160 | Le paiement reçu pour des options et les montants de prime initiale et périodique reçus pour des contrats d'échange depuis le moment où l'entreprise a conclu le contrat dérivé (en cas de vente). |
| Nombre de contrats | C0170 | Nombre de contrats dérivés similaires déclarés sur la même ligne. Doit correspondre au nombre de contrats conclus. Pour les contrats dérivés de gré à gré, déclarer, par exemple, «1» pour un contrat d'échange ou «10» pour dix contrats d'échange présentant les mêmes caractéristiques.  Le nombre de contrats doit être celui des contrats en cours à la date de déclaration. |
| Taille du contrat | C0180 | Nombre d'actifs sous-jacents au contrat; par exemple, pour les contrats à terme standardisés sur actions (equity futures), correspond au nombre d'actions à livrer par contrat dérivé à l'échéance et, pour les contrats à terme standardisés sur obligations (bond futures), au montant de référence sous-jacent à chaque contrat.  La manière dont la taille du contrat est définie varie en fonction du type d'instrument. Pour les contrats à terme standardisés sur actions, il est commun de définir la taille du contrat en fonction du nombre d'actions sous-jacentes au contrat.  Pour les contrats à terme standardisés sur obligations, c'est le montant obligataire nominal qui est déterminant.  Ne concerne que les contrats à terme standardisés et les options. |
| Perte maximale en cas d’événement de dénouement | C0190 | Indiquer le montant maximal des pertes si un événement de dénouement devait survenir. Applicable à la catégorie CIC F.  Lorsqu'un dérivé de crédit est garanti à 100 %, la perte maximale en cas d'événement de dénouement est égale à zéro. |
| Flux financiers sortants liés au contrat d’échange | C0200 | Montant livré en exécution du contrat d'échange (à l'exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts payés pour les swaps de taux d'intérêt et aux montants livrés pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l'un des éléments C0200 et C0210. |
| Montant des entrées de trésorerie liées au contrat d’échange | C0210 | Montant reçu en exécution du contrat d'échange (à l'exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts reçus pour les swaps de taux d'intérêt et aux montants reçus pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l'un des éléments C0200 et C0210. |
| Date initiale | C0220 | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date à laquelle les obligations prévues au contrat prennent effet.  Lorsqu'il y a plusieurs dates pour un même dérivé, déclarer uniquement la date du premier échange et n'employer qu'une ligne par dérivé (non une ligne différente pour chaque échange) reflétant le montant global investi dans ce dérivé compte tenu des différentes dates d'échange.  En cas de novation, la date de novation devient la date d'échange pour ce dérivé. |
| Duration | C0230 | Duration du dérivé, définie comme la durée résiduelle modifiée pour les dérivés auxquels une mesure de la duration est applicable.  Calculée comme la duration nette entre entrées et sorties de trésorerie générées par le dérivé, lorsqu'il y a lieu. |
| Valeur de marché | C0240 | Valeur de marché du dérivé. |
| Méthode de valorisation | C0250 | Méthode d’évaluation, choisir l’une des valeurs suivantes :  1 – Prix coté sur un marché actif pour les mêmes actifs  2 – Prix coté sur un marché actif pour des actifs similaires  3 – Autre / Une évaluation si les méthodes 1 et 2 ne sont pas possibles |
| **Informations sur les dérivés (PF.08.01.24.02)** | | |
| Code d’identification du dérivé | C0010 | Le code d’identification du dérivé peut être :  - Un code ISIN (catégorie ISO 6166)  Si ce dernier n’est pas disponible :   * Autres types de codes reconnus (e.g.: CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) cf liste ci-dessous * Si les types de codes reconnus ne sont pas applicables, un code unique est attribué aux dérivés. Cette référence doit être conservée pour les remises suivantes.   Quand le même code de dérivé doit être utilisé pour des dérivés émis dans deux (voir plus) devises différentes, le dérivé doit être identifié par devise. Le code d’identification du dérivé + le code alphabétique de la devise (ISO 4217).  Exemple : “code+EUR” |
| Type du code d’identification du dérivé | C0020 | Les principaux types de codes sont :  1 - ISO 6166 = ISIN code  2 - CUSIP (The Committee on Uniform Securities Identification Procedures) (Canada)  3 - SEDOL (Stock Exchange Daily Official List) (Code du London Stock Exchange)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer) (Code allemand)  5 - Bloomberg Ticker (Code de Bloomberg)  6 - BBGID (The Bloomberg Global ID)  7 - Reuters RIC (Reuters instrument code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autres codes fournis par les membres de l’ »Association of National Numbering Agencies »  99 – Code attribué  Quand le même code du dérivé doit être utilisé pour des dérivés émis dans deux (voir plus) devises différentes, le dérivé doit être identifié par devise. Le code d’identification du dérivé + le code alphabétique de la devise (ISO 4217). Ceci comme dans l’exemple suivant ‘code+EUR’.  Dans ce cas, le type de code d’identification du dérivé est l’option 99 (Code attribué) avec option du code du dérivé, comme dans l’exemple suivant avec un dérivé identifié selon son code ISIN Ex : ISIN code+currency: “99/1”. |
| Nom de la contrepartie | C0260 | Nom de la contrepartie au dérivé. Indiquer le nom de l'entité enregistré dans la base de données des identifiants d'entité juridique (LEI) s'il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale.  L'entreprise doit tenir compte des éléments suivants:  —nom de la bourse d'échange pour les dérivés négociés en bourse; ou  —nom de la contrepartie centrale pour les dérivés de gré à gré qui sont compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale; ou  —nom de la contrepartie contractuelle pour les autres dérivés de gré à gré. |
| Code d’identification de la contrepartie | C0270 | Indiquer le code d'identification de la contrepartie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.  S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| Type de code d’identification de la contrepartie | C0280 | Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément « code d'identification de la contrepartie ». Choisir impérativement l'une des options suivantes:  1 - LEI  9 - Aucun |
| Notation externe | C0290 | Ne s'applique que pour les dérivés de gré à gré.  Indiquer la notation de la contrepartie au contrat dérivé à la date de déclaration, telle que fournie par l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) désigné.  Si une notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'élément est laissé vide.  Ne s'applique pas aux dérivés pour lesquels une entreprise appliquant un modèle interne utilise des notations internes. Lorsqu'une telle entreprise n'utilise pas de notations internes, elle doit déclarer une valeur pour cet élément. |
| OEEC désigné | C0300 | Identifier l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) qui attribue la notation externe en C0290, en utilisant la liste fermée ci-après. En cas de notations émises par des filiales de l'OEEC, veuillez indiquer l'OEEC mère [par référence à la liste de l'AEMF des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées conformément au règlement (CE) no 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit].  Une valeur doit être déclarée pour cet élément lorsqu'une déclaration est effectuée sous C0290 “Notation externe”. |
| Groupe de la contrepartie | C0330 | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Nom de l'entité mère ultime de la contrepartie. Indiquer le nom de l'entité enregistré dans la base de données des identifiants d'entité juridique (LEI) s'il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale. |
| Code d’identification du groupe de la contrepartie | C0340 | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Indiquer le code d'identification du groupe de la contrepartie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.  S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| Type de code d’identification du groupe de la contrepartie | C0350 | Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification du groupe de la contrepartie». Choisir impérativement l'une des options suivantes:  1 - LEI  9 - Aucun |
| Nom du contrat | C0360 | Indiquer le nom du contrat dérivé. |
| Monnaie | C0370 | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie du dérivé, c'est-à-dire la monnaie du montant notionnel du dérivé (par exemple: USD pour une option ayant pour sous-jacent un montant exprimé dans cette monnaie, monnaie dans laquelle est contractuellement exprimé le montant notionnel d'un swap de change, etc.). |
| CIC | C0380 | Code d'identification complémentaire utilisé pour classer les actifs, tel que présenté à l'annexe V « Tableau des codes CIC » du présent règlement. Lorsqu'elle classe un dérivé selon le tableau des codes CIC, l'entreprise doit tenir compte du risque le plus représentatif auquel le dérivé est exposé. |
| Valeur de déclenchement | C0390 | Prix de référence pour les futures, prix d'exercice pour les options (pour les obligations, le prix est un pourcentage du montant au pair), taux de change ou taux d'intérêt pour les forwards, etc.  Non applicable à la catégorie CIC D3 «Swaps de taux d'intérêt et de change» Ne rien déclarer pour la catégorie CIC F1 «Swaps sur risque de crédit» si ce n'est pas possible.  S'il y a plusieurs valeurs de déclenchement dans la durée, déclarer la prochaine valeur de déclenchement qui interviendra.  Lorsque le dérivé a une plage de valeurs de déclenchement, séparer les valeurs par une virgule «,» si la plage n'est pas continue et par un tiret «–» si elle est continue. |
| Déclencheur du dénouement du contrat | C0400 | Indiquer l'événement entraînant le dénouement du contrat (hors expiration ou conditions contractuelles normales). Choisir impérativement l'une des options suivantes:  1 - Faillite de l'entité sous-jacente ou de référence  2 - Chute de la valeur de l'actif de référence sous-jacent  3 - Dégradation de la notation de crédit des actifs sous-jacents ou de l'entité sous-jacente  4 - Novation, c'est-à-dire le fait de remplacer une obligation au titre du dérivé par une nouvelle obligation, ou de remplacer une partie du dérivé par une nouvelle partie  5 - Plusieurs événements ou une combinaison d'événements  6 - Autre événement non couvert par les options précédentes  9 - Pas de déclencheur du dénouement |
| Monnaie fournie au titre du contrat d’échange | C0410 | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le prix du contrat d'échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt et de devises). |
| Monnaie reçue au titre du contrat d’échange | C0420 | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le montant notionnel du contrat d'échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt et de devises). |
| Date d’échéance | C0430 | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de clôture du contrat dérivé, telle que contractuellement définie: date d'échéance, date d'expiration des options (européennes ou américaines), etc. |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PFE.08.02.24** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Positions ouvertes sur produits dérivés** | | |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **PFE.08.02.24.01** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Informations sur les positions détenues** | | |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Code d’identification de la ligne** | **Code d’identification du dérivé** | **Numéro d’enregistrement du PEPP** | **PEPP de base/ Autres options d’investissement** | **Type de code d’identification du dérivé** | **Instrument sous-jacent au dérivé** | **Produit dérivé lié à un type de portefeuille spécifique** | **Utilisation du dérivé** |
| **C0001** | **C0010** | **C0015** | **C0016** | **C0020** | **C0090** | **C0030** | **C0110** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Delta** | **Montant notionnel du dérivé** | **Positions acheteur/ vendeur** | **Prime versée à ce jour** | **Prime reçue à ce jour** | **Nombre de contrats** | **Taille du contrat** | **Perte maximale en cas d’événement de dénouement** |
| **C0120** | **C0140** | **C0140** | **C0150** | **C0160** | **C0170** | **C0180** | **C0190** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Flux financiers sortants liés au contrat d’échange** | **Montant des entrées de trésorerie liées au contrat d’échange** | **Date initiale** | **Duration** | **Valeur de marché** | **Méthode de valorisation** |
| **C0200** | **C0210** | **C0220** | **C0230** | **C0240** | **C0250** |
|  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PFE.08.02.24.02** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Informations sur les dérivés** | |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Code d’identification du dérivé** | **Type de code d’identification du dérivé** | **Nom de la contrepartie** | **Code d’identification de la contrepartie** | **Type de code d’identification de la contrepartie** | **Notation externe** | **OEEC désigné** | **Groupe de la contrepartie** |
| **C0010** | **C0020** | **C0260** | **C0270** | **C0280** | **C0290** | **C0300** | **C0330** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Code d’identification du groupe de la contrepartie** | **Type de code d’identification du groupe de la contrepartie** | **Nom du contrat** | **Monnaie** | **CIC** | **Valeur de déclenchement** | **Déclencheur du dénouement du contrat** | **Monnaie fournie au titre du contrat d’échange** |
| **C0340** | **C0350** | **C0360** | **C0370** | **C0380** | **C0390** | **C0400** | **C0410** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Monnaie reçue au titre du contrat d’échange** | **Date d’échéance** |
| **C0420** | **C0430** |
|  |  |